



L'INFIRMIER(E) EN AUTODIALYSE

Public

Infirmiers(ères) en
autodialyse
Cadres infirmiers

Durée

2 jours

Coût (net de taxes)

740 €

Intervenants

V. GORSE-DEHAME
IDE Formateur



CENTRE DE FORMATION AURA

12 Rue Franquet 75015 PARIS

Tel: 01 53 62 66 03

Fax: 01 53 62 67 10

fid@auraparis.org

www.auraparis.org

N° Agrément: 11752527875

N° SIRET: 77569483900355

CODE NAF : 7010Z

Association à but non lucratif

loi du 1er juillet 1901



OF référencé DATADOCK

Les décrets de 2002 ont défini les structures d'autodialyse prenant en charge des patients traités par hémodialyse. Quel est l'impact pour l'infirmier qui est au centre du dispositif ? Quelles sont ses missions, ses responsabilités ? Afin d'assurer des soins de qualité en toute sécurité.

OBJECTIFS

- Connaître les différents décrets
- Connaître la fiche de poste
- Connaître la structure d'autodialyse sur le plan organisationnel et logistique
- Connaître les différents partenaires, liens, instances
- Connaître le « prendre soin du patient en autodialyse »
- Gérer les risques autour de la séance du patient en autodialyse

CONTENU DE LA FORMATION

- Cadre législatif et réglementaire
- Place de l'infirmier au sein de l'unité d'autodialyse
- Rôle de l'infirmier : fonctionnement, gestion, éducation thérapeutique
- Organisation d'une journée « type » en autodialyse

MODULE L'INFIRMIERE EN AUTO-DIALYSE

BULLETIN D'INSCRIPTION

du 19 au 20 mars 2018

Nom.....Prénom.....
Fonction.....
Date de naissance.....

Adresse personnelle.....
.....
Code postal.....Ville.....
Tél.....Fax.....

Adresse professionnelle (si différente).....
Code postal.....Ville.....
Tél.....Fax.....

Coût du stage.....
Acompte 50%.....
A régler par chèque à l'inscription - à l'A.U.R.A Centre de Formation
Date, le.....

Modalités d'inscription

Toute inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de l'acompte de 50% prévu ci-dessus. Elle devra être retournée au moins 4 semaines avant le début de la session. Le paiement du solde du coût de la formation sera effectué au plus tard le 1er jour de la session.

Fait à.....

Le.....

Signature

CACHET DE L'ETABLISSEMENT